

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-six le 28 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 22 mai 2026, sous la présidence de Monsieur Eric JAPIOT Maire de Blaye.

### Etaients présents :

M. JAPIOT Maire.

Mme BROWN, M. BROQUAIRE, Mme HAMMERER, M. JAUD de LA JOUSSELINIERE, M. KERCKHOVE, M. NERBUSSON, Adjoint, Mme GIROTTI, M. SABOURAUD, M. ELIAS, M. RENAUD, M. GRELLIER, Mme MOINET, M. PROVOT, M. ROUX, Mme BUETAS, M. CHAMPION, Mme GELAY, Mme HARDY, M. LUGAND, Mme ODIN, Mme ORLOWSKI, M. QUEGUINER, Mme SUHUBIETTE, Mme VERAU LEROY, Conseillers Municipaux.

### Etaients excusés et représentés par pouvoir:

M. MOINET à Mme MOINET, M. GRAS à Mme ODIN, Mme QUERAL à Mme GELAY, Mme BABUS à M. CHAMPION

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame ORLOWSKI Marie est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 29  
Conseillers présents : 25  
Conseillers votants : 29

Pour : 22  
Contre : 5  
Abstention : 2

### 13 – AP/CP AMÉNAGEMENT URBAIN PROJET NEPTUNE 2030 : CLÔTURE

#### Le Conseil Municipal délibère à la majorité

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-3, le conseil municipal, par délibération du 23 mars 2021, a mis en place une procédure d'Autorisation de Programme – Crédits de Paiement pour la réalisation de l'aménagement urbain Projet Neptune 2030.

Le projet est abandonné. Il est proposé au conseil municipal de procéder à la clôture cette autorisation de programme et d'annuler les crédits de paiements non utilisés de l'exercice en cours.

Prestations	Autorisation de Programme Total	Crédit de Paiement				
		2022	2023	2024	2025	2026
Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prestations Intellectuelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres PI (plans)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres (publicité, aléa - révisions, ...)	864,00	0,00	0,00	864,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>864,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>864,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

La commission n°8 (Finances) s'est réunie le 20 mai 2026 et a émis un avis favorable.

**Fait et adopté à la majorité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Le secrétaire de séance  
Madame Marie ORLOWSKI



Maire  
Monsieur Eric JAPIOT



Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 02/06/26  
Identifiant de télétransmission : 033-213300585-  
20260528-79243-DE-1-1